



FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de l'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être des enfants, des adolescents et du personnel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- A la fin des travaux, dépoussiérer et nettoyer les grilles et bouches de ventilation et changer les filtres,
- Bien ventiler et aérer les locaux à la fin du chantier avant réintégration des occupants,
- Privilégier un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avec des produits écolabellisés ou naturels,
- Prévoir un temps d'inoccupation des espaces rénovés, à minima 1 semaine (idéalement 4 semaines).

CONSEILS

➤ Travaux extérieurs :

En cas de zones de chantier à l'extérieur du bâtiment, rester vigilant sur un transfert éventuel de leurs émanations via les ouvrants et/ou entrées d'air.

Les recommandations ci-après visent principalement les travaux relatifs aux espaces fréquentés, mais peuvent également être appliquées lors de la rénovation des locaux techniques.

NETTOYAGE DU
CHANTIER APRES LES
TRAVAUX



UNE
DOCUMENTATION
DU CABINET
TRANSITIA

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

NETTOYAGE DU CHANTIER APRES LES TRAVAUX

Avant les travaux :

- Planifier les taches émissives pendant les périodes inoccupées de l'établissement en prévoyant un délai entre la fin des travaux et la réintégration des élèves, à minima 1 semaine (idéalement 4 semaines),
- Privilégier des matériaux de qualité écologique et étiquetés A+,
- Dans la planification du chantier, prévoir un temps d'aération suffisant et nécessaire à la fin de celui-ci,
- Inscrire ces critères Q.A.I (Qualité de l'Air Intérieur) dans les protocoles travaux,
- Sensibiliser les conducteurs de travaux de la collectivité territoriale,
- Prévoir également dans les spécifications de Q.A.I que des contrôles de conformité peuvent être opérés par les services de la ville pendant les travaux,
- Demander une intervention spéciale au prestataire de maintenance en cas de travaux dans une ou plusieurs pièces équipées de VMC.

Pendant les travaux :

- Confiner la zone de travaux (attention particulière à porter au système de ventilation),
- Augmenter les fréquences de ménage pendant la période des travaux,
- Privilégier un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avec des produits écolabellisés ou naturels,
- Prévoir d'importantes phases d'aération.

Consultez les labels matériaux :

<https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/labelsmateriaux.html?IDC=5932#>

IMPACT SANTE

La pollution de l'air intérieur est générée par des sources multiples propres au bâti, à l'environnement extérieur, aux équipements et aux comportements des occupants, mettant en évidence de nombreuses substances. Les matériaux et produits de construction sont à considérer comme des sources non négligeables d'émission de composés organiques volatils (COV) de par leur diversité et leur large utilisation.

Il y a des risques de toxicité par inhalation liés à des polluants volatils tels que le formaldéhyde, le toluène ou le styrène, soupçonnés de façon pérenne d'entraîner des pathologies telles que l'asthme, les allergies ou les conjonctivites.